



*La profession enseignante
à l'heure
de la mondialisation*

Rimouski

27, 28, 29 et 30 mai 2003

Table des matières

INTRODUCTION	1
Le monde en bouleversement	1
LA MONDIALISATION DANS UN CONTEXTE NÉO-LIBÉRAL :	3
UN CHANGEMENT STRUCTUREL EN PROFONDEUR	3
Néolibéralisme.....	3
Marchandisation.....	4
Privatisation.....	5
Le monde du travail.....	6
LES CONSÉQUENCES DU NÉOLIBÉRALISME DANS LE MONDE DE L'ÉDUCATION : 8	8
UNE CERTAINE CONCEPTION DE L'ÉDUCATION QUI EN DÉCOULE.....	8
Vers une école marchandisée.....	8
Une privatisation en douce	10
Déréglementation et décentralisation de l'éducation.....	10
Dualisation sociale à l'école.....	12
LES TROIS ORDRES D'ENSEIGNEMENT.....	14
Le primaire et le secondaire : une réforme au néolibéralisme sous-jacent	14
Les cégeps : encore une réforme !.....	16
L'université : comment assurer sa mission ?.....	18
UNE PROFESSION ENSEIGNANTE EN MUTATION	20
Autonomie institutionnelle – autonomie professionnelle – liberté académique :	21
un nouveau chantier	21
Les ordres professionnels.....	25
Le renouvellement du corps professoral :.....	26
la relève et la baisse démographique.....	26
LE DROIT À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	30
DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ DE LA FNEEQ-CSN :.....	33
DES AMÉRIQUES SOLIDAIRES POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION.....	33

Introduction

Le monde en bouleversement

Les événements du 11 septembre 2001 ont déclenché une psychose collective qui s'est concrétisée par une guerre dont on ne soupçonne pas encore l'ampleur des conséquences. Nous vivons sous le règne d'un impérialisme états-unien qui n'augure rien de bon pour les années à venir. Ce climat de guerre fait en sorte que les gouvernements en place en profitent pour resserrer les contrôles sociaux sur l'ensemble de la population et limiter la portée des droits et libertés garantis par les chartes. Le monde du travail en subit de plus en plus les conséquences. La plupart des conditions de travail des salarié-es se détériorent et la montée de la mondialisation dans un contexte de néolibéralisme trouve sa justification. Le monde de l'éducation n'y échappe pas.

Le comité école et société, au cours des trois dernières années soulevait d'ailleurs le problème : le phénomène de la mondialisation dans un contexte néolibéral de plus en plus présent a fait en sorte qu'un nouveau phénomène est apparu qu'on pourrait nommer la marchandisation de l'éducation. Un certain autoritarisme gestionnaire envahit le monde de l'éducation en étroite filiation avec l'évolution des attentes et des discours du monde économique.

Cette rationalité économique introduit en effet dans le système d'enseignement des valeurs et des pratiques proprement économiques comme la compétition, le rendement, l'efficacité, l'imputabilité, l'obligation de résultats, etc.¹

Nous vivons à l'heure de la concurrence et de la compétition, de la privatisation et de la reddition de comptes, de l'efficacité et de la performance, des palmarès et des bons d'étude. Quel que soit l'ordre d'enseignement, ce qui est en jeu, c'est le caractère public de notre système d'éducation est remis en question.

La profession enseignante est, elle aussi, prise en otage et confrontée à ces valeurs et pratiques mercantiles qui vont à l'encontre du rôle traditionnel de l'école. Originellement, elle a toujours été un lieu où on forme des esprits critiques. Elle a toujours eu une fonction de socialisation et de transmission de valeurs universelles de liberté, d'égalité, de solidarité, de paix et de savoir. Mais

¹ TARDIF, Maurice. *La profession enseignante face à la réduction de l'éducation à l'économie*, in *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation*, Actes du Colloque des 5 et 6 avril 2001, FNEEQ-CSN, Lanctôt éditeur, 2001, page 97.

nous pouvons constater depuis un certain temps que la transmission de ces valeurs humanistes est progressivement remplacée par l'instauration d'une formation plus utilitaire orientée en fonction de l'emploi. Par exemple, on demande aux formations générales et fondamentales de s'adapter et de s'arrimer à la fonction de travail. Nous pouvons toujours adopter une attitude de retrait et s'incliner devant les impératifs de l'idéologie dominante. Mais notre rôle n'est-il pas au contraire de secouer les esprits et d'inciter les élèves et les étudiants à réfléchir sérieusement sur eux-mêmes et sur l'influence du milieu sur leurs comportements ?

Heureusement, nous pouvons constater depuis quelque temps que des mouvements sociaux, syndicaux et communautaires s'opposent de plus en plus à ce courant dominant. Ils proposent des alternatives et se mobilisent. De grands rassemblements ont lieu depuis trois ans à Porto Alegre dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation (FME). Enseignantes et enseignants, éducatrices et éducateurs, universitaires et chercheurs, directeurs et responsables d'écoles ou d'institutions éducatives, mais aussi étudiantes et étudiants, représentantes et représentants syndicaux ou de mouvements sociaux sont engagés dans la lutte pour une société et un monde plus démocratiques, plus solidaires, plus justes pour toutes et tous. C'est devenu un champ de lutte prioritaire.

L'enseignement se retrouve aujourd'hui de plus en plus entraîné par le néolibéralisme ambiant qui impose des valeurs qui vont en contradiction totale avec le droit à l'éducation. Comment lutter contre ses effets sur l'éducation ? Il devient urgent de comprendre toute la portée de ce mouvement et ainsi se donner les moyens d'esquisser des pistes de solutions prometteuses pour l'avenir. Il est essentiel de s'interroger sur quelle école, dans quelle société, pour quelles finalités nous enseignons. Avant de démontrer les impacts du néolibéralisme sur notre système d'éducation, il est important de clarifier nos idées sur ce que nous entendons par cette idéologie dans un contexte de mondialisation des marchés.

1^{ère} PARTIE

La mondialisation dans un contexte néo-libéral : un changement structurel en profondeur

D'entrée de jeu, nous pourrions définir le néolibéralisme par le triomphe du marché et de l'individualisme dans toutes les sphères d'activités humaines au détriment de l'intervention publique et de la solidarité sociale. Les conséquences font en sorte que nous assistons à la privatisation et à la déréglementation des services publics qui contribuent à détériorer notre héritage social et à démanteler les institutions dont nous nous sommes dotées collectivement.²

Néolibéralisme, mondialisation, privatisation, déréglementation, tels sont les nouveaux concepts à la mode qui envahissent le marché du travail. Examinons-les de plus près.

Néolibéralisme

Le néolibéralisme apparaît tout d'abord sous la forme d'un nouveau mode de régulation de l'économie de libre marché capitaliste. En fait, il se caractérise par la reprise des thèmes classiques du libéralisme économique des XVIII^e et XIX^e siècles (faire confiance à la « main invisible du marché » pour réguler la vie économique et assurer croissance et redistribution de la richesse). D'où la réactualisation, un peu partout dans le monde, de politiques économiques et sociales : privatisation, déréglementation, disciplines budgétaires, politiques de déficit zéro, réduction du rôle de l'État dans la vie économique et sociale, réduction des dépenses sociales, politiques monétaristes, etc. Ces politiques conduisent aux inéluctables conséquences : relèvement des taux de profits, hausse de l'exclusion sociale, accroissement des inégalités, recul de la syndicalisation, etc.

Le néolibéralisme contemporain ira plus loin encore. Il cherchera à se débarrasser de toutes les rigidités qui font obstacle à sa mise en œuvre. Il proclamera haut et fort sa revendication de pouvoir et portera jusqu'à sa limite la soumission au profit.

De plus, le néolibéralisme contemporain ne peut fonctionner que s'il est porté par une idéologie de droite qui se fonde sur la responsabilité de l'individu et de son initiative dans un contexte où on veut réduire les pouvoirs de l'État-providence. Le sociologue Guy Rocher l'a bien mis en évidence :

² Nous faisons référence ici à un article de René Denis, paru dans La Dépêche, *L'ADQ, Néolibéral et populiste*, Octobre 2002.

« Et pour mieux nous en convaincre qu'elle est nouvelle, cette grande vertu de la responsabilité, on laisse subtilement porter l'idée qu'elle était étrangère à l'État-providence auquel nous allons bientôt mettre fin. Et parce qu'il avait tous ces défauts, et bien d'autres, il nous empêchait d'être des citoyens responsables. Mieux encore, il nous en dispensait. Il nous faut maintenant « se responsabiliser » : que le citoyen se responsabilise, que le patient se responsabilise, que la famille se responsabilise. »³

En fait, le triomphe du marché et de l'individualisme se déroule selon deux dimensions principales : la première est géographique et la mondialisation du capital prend la forme d'un marché mondial. La seconde est sociétale dans la mesure où le capital pose comme principe que tous les secteurs de l'activité humaine doivent passer sous le signe de la marchandise. C'est donc la marchandisation du monde qui en est la forme la plus visible.

Marchandisation

En effet, nous pouvons constater que l'extension des rapports marchands est un phénomène généralisé. Ils s'étendent à l'ensemble des sphères publiques et privées : production, mais aussi distribution, consommation, loisirs, culture, gestion, organisation, santé, éducation, sexualité, et même les médias, etc. Par exemple, Armande Saint-Jean a publié récemment un rapport sur *Éthique et information* qui brosse un portrait détaillé et fortement documenté des pratiques journalistiques. La présence des relationnistes et des fabricants d'information de toutes sortes s'est accentuée au cours de la dernière décennie et entraîne un processus de marchandisation de l'information. « Le processus de marchandisation de l'information [...] a entraîné des modifications profondes dans la nature et dans le statut même de l'information qui a cessé d'être considérée comme un service public [...] pour être davantage assimilée à un produit. »

Cette extension des rapports marchands se concrétise par la négociation de nombreux traités commerciaux. Ils mèneront à court ou moyen terme, vers la libéralisation de tous les secteurs d'activité, y inclus les services publics (dont l'électricité, l'eau, la communication pour n'en nommer que quelques-uns).

Ainsi, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) fait partie intégrante des accords fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a pour objectif l'ouverture totale de l'ensemble des services – y compris ceux régis par l'État. Il s'agira désormais de stimuler également la libéralisation de l'agriculture, des investissements à l'étranger, de la propriété intellectuelle (brevets et marques) et du commerce des services.

³ ROCHER, Guy, *Responsabilité à droite et à gauche*, Le Devoir, février 2003.

Ou encore, l'accord portant sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) inspirée en grande partie de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) qui permet actuellement aux entreprises privées de poursuivre les gouvernements qui entravent leur liberté de commerce.

Le processus de mondialisation et les enjeux que soulèvent les négociations des différents traités internationaux font en sorte que des pressions s'exercent de plus en plus pour privatiser l'ensemble ou une partie des services publics ainsi que les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de la diversité culturelle, etc.

Privatisation

Le mouvement de privatisation que l'on observe depuis vingt ans dans les sociétés industrialisées a été renforcé par le phénomène de libéralisation des économie nationales ou l'État occupait un rôle important. Les formules socialisantes de mise en commun des biens et services collectifs ont été remplacées par le libre marché qui s'est accaparé des biens publics. Ce fut le cas en Europe centrale, dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud et même en République populaire de Chine. L'État se désengage de fonctions essentielles liées au travail, à la santé publique, aux transports publics, en privatisant ces services qui sont souvent repris par des firmes transnationales qui appliquent parfois des monopoles avec des coûts exorbitants.

Au Québec, contrairement à l'Ontario, ce mouvement de privatisation rencontre une résistance parmi la population à chaque fois qu'un tel projet est annoncé. Le sens d'un patrimoine collectif de grande valeur reste prégnant dans la conscience collective. Le problème, ce sont les partis politiques et le gouvernement en place qui, tout en votant des lois sociales progressistes comme les garderies à 5 \$ ou une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, auront la tentation de vouloir de plus en plus privatiser les soins de santé ou les sociétés d'État.

Cette façon de faire a été exacerbée par le projet de société avancé par l'Action démocratique du Québec (ADQ), lors de la dernière campagne électorale, qui veut « briser le monopole de l'État sur l'offre de la plupart des services publics au Québec ». Les propositions sur les bons en éducation, la médecine à deux vitesses et la simplification du régime fiscal, c'est-à-dire un taux d'imposition unique, s'inscrivent dans le courant de l'idéologie dominante néolibérale qui veut redonner le pouvoir aux usagers, libérer le talent et l'initiative en tant qu'utilisateur ou consommateur de service public.⁴ Pour y arriver, il faut mettre les grandes centrales syndicales au pas, permettre au secteur

⁴ Il semble que l'ADQ a renoncé pour l'instant à l'imposition d'un taux unique et les bons en éducation seront dans un premier temps soumis à une expérimentation. L'Institut économique de Montréal (auteur du palmarès des écoles) trouve que l'ADQ n'est pas assez à droite et voudrait bien que les positions du parti soient plus radicales comme la réduction des dépenses de programmes et la place des assurances privées en santé.

privé de faire concurrence aux services offerts par l'État, que ce soit dans la santé ou dans l'éducation, favoriser la sous-traitance en modifiant le Code du travail, etc.

C'est le parti libéral qui a pris le pouvoir. Deux thèmes sont revenus constamment tout au long de la campagne électorale : le redressement du système de santé et les baisses d'impôts qui totaliseraient cinq milliards en cinq ans. Comment alors financer les soins de santé ? Le nouveau gouvernement entend instaurer des partenariats entre les secteurs publics et privés dans les services de santé, risquant d'approfondir les inégalités entre riches et pauvres. Comme le disait Françoise David : "Le PLQ sera-t-il tenté de s'appuyer sur les 18% de votes adéquistes pour gouverner un cran plus à droite ?"⁵

Le monde du travail

La montée de ces valeurs néolibérales a un impact direct sur l'évolution du marché du travail. En effet, le monde du travail poursuit sa détérioration entreprise depuis 1980 : précarisation, déréglementation, mondialisation, qui sont souvent perçues comme des phénomènes inévitables et admissibles.

Cela n'est pas étonnant lorsqu'on examine de plus près la nature des emplois. Omar Aktouf, dans *La stratégie de l'autruche*,⁶ démontre que le monde du travail se déshumanise sous l'impact des nouvelles méthodes de gestion fondées sur un économisme radical : mises à pied massives et foudroyantes, contrôles des actes de travail, évaluations multiples des rendements... On pratique la planification dite « stratégique » qui procède par ajustements à court terme, selon la conjoncture économique manipulée par les agents du grand capital. Tout fonctionne selon les rendements financiers et la productivité des ressources qui deviennent de plus en plus rares.

Ces nouvelles formes de gestion créent une dualisation croissante entre les emplois qui demandent une formation poussée et spécialisée et une augmentation explosive d'emplois à faible niveau de qualification. En effet, on assiste à la polarisation des emplois et à la multiplication des petits boulots peu rémunérateurs. La fragmentation des emplois à plein temps et la prolifération d'emplois dit atypiques engendrent souvent la pauvreté et une baisse du salaire minimum par rapport au coût de la vie. Ce qui ne peut faire autrement que d'avoir des impacts sur les lois du travail, en particulier du chômage, et sur la protection sociale liée au revenu de subsistance ou de solidarité.

⁵ *Le Devoir*, 17 avril 2003.

⁶ AKTOUF, Omar, *La stratégie de l'autruche, Post-mondialisation, management et rationalité économique*, Écosociété, Québec, 2002.

D'une part, la nouvelle économie réclame une croissance impressionnante du nombre d'informations, d'ingénieurs, de spécialistes en entretien de parcs informatiques et en gestion de réseaux. C'est l'aspect le plus fréquemment souligné dans l'évolution du marché du travail. On insiste beaucoup moins sur l'autre aspect de cette évolution : la croissance plus explosive encore des emplois à faible niveau de qualification. On y trouve, en vrac, des emplois de vendeurs, de gardes, d'assistants sanitaires, d'agents d'entretien, d'hôtesse d'accueil, de conducteurs de camion ou encore de « remplisseurs de distributeurs de boissons et d'aliments ». Le marché du travail ne requiert plus désormais une élévation générale des niveaux de qualification, mais un étirement, une dualisation croissante de cette formation.⁷

Ces nouvelles formes de gestion, exacerbées par le contrôle, la concurrence et la compétition entre les individus ont bouleversé les valeurs collectives et syndicales. L'efficacité et la rentabilité d'une entreprise doivent devenir une affaire de responsabilité individuelle. Et les citoyennes et les citoyens éprouvent un sentiment d'impuissance devant cette fatalité. Ce n'est pas un hasard s'il y a de plus en plus de cas d'épuisement professionnel et de harcèlement psychologique.

Instabilité et imprévisibilité des évolutions économiques, dualisation des qualifications requises sur le marché du travail, crise récurrente des finances publiques, domination du capital financier, dés-humanisation du monde du travail : tels sont les facteurs qui caractérisent le nouveau contexte économique et qui auront des répercussions sur le monde de l'éducation.

⁷ HIRTT, Nico, *Avons-nous besoin de travailleurs compétents ou de citoyens critiques ?*, Extrait de l'École démocratique, juillet-septembre 2001.

2^e PARTIE

Les conséquences du néolibéralisme dans le monde de l'éducation : une certaine conception de l'éducation qui en découle

Depuis le début des années 90, les systèmes d'éducation des pays industrialisés sont soumis à une multitude de réformes qui se sont manifestées par la décentralisation, la déréglementation, l'autonomie croissante des établissements scolaires, l'allègement et dérégulation des programmes, l'« l'approche par compétences », les partenariats avec le monde de l'entreprise, l'introduction massive des TIC, la stimulation de l'enseignement privé et payant.

Il faut se demander si ces changements sont le fait d'une mise en adéquation de l'école avec les exigences de cette nouvelle économie. Nous pouvons penser, en effet, que l'appareil scolaire est appelé à servir davantage la compétition et la rentabilité. L'école subit d'énormes pressions pour adapter le travailleur à une économie instable et duale, pour éduquer et stimuler le consommateur et s'ouvrir à la conquête des marchés.

Vers une école marchandisée

Produits, clients, consommateurs, vente et profit, telle est la logique du marché que l'école emprunte de plus en plus afin de pallier le manque de ressources. L'entreprise tente par tous les moyens d'entrer dans les écoles, les cégeps et les universités. Elle utilise l'éducation publique pour amener les élèves à adopter leurs valeurs et leurs produits : la Banque de Montréal offre ainsi aux enfants du primaire le jeu Mon argent au max ! Les grandes entreprises Coke et Pepsi sont en très fortes concurrence pour obtenir le marché des universités et des collègues.

Par exemple, l'Université de Montréal a déroulé le tapis à la compagnie Pepsi qui devait rapporter 10 millions de dollars par année à l'université et aux associations étudiantes. En échange, Pepsi a tapissé le campus de distributrices. L'Université s'est engagée à prendre « tous les moyens raisonnables » pour s'assurer que Pepsi vendra 820 000 caisses en 10 ans, soit environ 15 à 20 litres de Pepsi par personne par session. Comme le disait Michèle Ouimet dans La Presse :

... cette histoire a égratigné l'image de l'université (...) L'université est un lieu de haut savoir, un endroit privilégié de réflexion et de recherche qui a le droit de rester à l'abri de la tapageuse publicité qui envahit tout.

En fait, ce n'est que la pointe de l'iceberg. Le contexte de mondialisation et de commercialisation de l'enseignement et de la recherche, particulièrement frappant dans les universités, risque de provoquer une certaine dérive de leur mission fondamentale. Ce qui menace la vie universitaire, c'est qu'elle est en train d'étouffer sous le poids des priorités qui lui sont imposées par les organismes subventionnaires et les nombreux partenaires qu'il faut satisfaire. L'université est plus que jamais déboussolée, c'est-à-dire qu'elle est en train de perdre le sens de sa véritable vocation. Elle doit pourtant être avant tout un milieu d'activité intellectuelle, mieux encore, une communauté intellectuelle entre les étudiants et les professeurs, comme le disait Ricardo Petrella, une université pour le bien commun. Nous y reviendrons.

Mais il n'y a pas qu'au Québec que la marchandisation de l'école inquiète. Jacques de Coulon, proviseur d'un collège en Suisse depuis onze ans affirme que l'éducation est malade. « Infectée du cancer qu'est le marché, l'éducation serait littéralement en train de suffoquer et de se transformer. »⁸ L'auteur dénonce « la philosophie du Testament néolibérale », « la religion mondiale du marché », « le culte des pulsions ». Il stigmatise les propos de la Table ronde des industriels européens (TRIE) qui fait des pressions pour une privatisation de l'enseignement.

L'éducation et la formation sont considérées comme des investissements stratégiques vitaux pour la réussite future de l'entreprise.

En fait, pour le TRIE, le monde scolaire est peuplé de futurs consommateurs et l'argent que les États investissent dans l'éducation devrait plutôt profiter au marché boursier.

En effet, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) aimerait bien mettre la main sur l'énorme potentiel que constitue le marché de l'enseignement. L'école pourrait devenir un véritable marché qui représente la formidable somme de plusieurs milliards de dollars. Il y a là de quoi susciter la convoitise d'investisseurs qui, dans un contexte économique instable, sont désespérément en quête de placements durablement rentables. Privatiser l'ensemble de ces sommes n'est pas envisageable. Cependant, sous l'action conjointe du « définancement » public, de la demande croissante de formation tout au long de la vie et de la déréglementation administrative et financière des établissements d'enseignement, des pans entiers de l'éducation et de services connexes pourraient tomber bien vite dans les mains d'investisseurs avides de profits et pas tellement scrupuleux.

Le meilleur exemple de la transformation possible de l'enseignement en un grand marché mondial est certainement l'essor d'Internet. Même si l'enquête menée par le comité école et société a dé-

⁸ De COULON, Jacques. *Les enfants du veau d'or, Résister à l'ordre marchand par l'éducation*. Éditions DDB, Paris, 2002.

montré qu'il ne fallait pas encore s'alarmer et que ce phénomène ne se soit pas encore généralisé, il n'empêche qu'il prend de l'ampleur, particulièrement dans les universités. D'ailleurs l'enquête concluait qu'il fallait être très vigilant pour l'avenir. Si l'on se fit aux propos de Nico Hirtt, il faudrait effectivement se méfier des avantages d'Internet.

Ce n'est pas l'éducation qui est en jeu mais l'argent. C'est tellement vrai que la Banque d'affaires Merrill Lynch a consacré une étude de plus de 300 pages aux perspectives du marché de l'enseignement en ligne. Il en ressort que ce secteur représente d'ores et déjà un marché de 9,4 milliards de dollars et qu'il devrait atteindre 54 milliards d'ici 2002.⁹

Une privatisation en douce

La principale conséquence du néolibéralisme et de la marchandisation de l'éducation est certainement le désengagement progressif de l'État dans l'ensemble des dépenses sociales et un repositionnement régressif de sa fonction d'État régulateur. L'État se justifie par l'atteinte du déficit zéro, c'est-à-dire par l'obtention d'un équilibre budgétaire, non pas en haussant les entrées fiscales mais en réduisant fortement et rapidement les dépenses sociales, notamment en éducation.

Les conséquences sont désastreuses pour notre système d'éducation. Nous assistons à la fin de la semi-gratuité dans les universités, à la dégradation du système de prêts et de bourses, à la privatisation des institutions para-universitaires et collégiales (parking, cafétéria, formation sur mesure ou permanente payante), aux contrats de parrainage avec des entreprises commerciales (école-Pepsi), à la montée des frais afférents dans les collèges, à la réduction du nombre de professeurs, à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes, à la disparition d'une série d'activités para-scolaires, à la création de fondations où les donateurs bénéficient de retombées fiscales, etc.

Déréglementation et décentralisation de l'éducation

Il y a donc des tentatives d'instaurer en éducation des rationalités et des façons de faire de l'entreprise privée. Nous pouvons très bien le constater par l'introduction de la logique de la concurrence entre les institutions scolaires quel que soit l'ordre d'enseignement. Pensons notamment à la compétition entre les universités à la recherche de subventions et des partenaires commerciaux ; les nouveaux programmes offerts par les collèges pour attirer plus de « clientèles » ; les palmarès des écoles secondaires ...

⁹ *Ibid.*

Le meilleur exemple est certainement la controverse entourant le palmarès des écoles secondaires l'automne dernier. Le 27 octobre 2002, l'Institut économique de Montréal et le Fraser Institute de Vancouver procédaient au lancement d'une étude réalisée par MM. Peter Cowley et Richard Marceau, de l'École nationale d'administration publique, s'intitulant Bulletin des écoles secondaires au Québec. Cette étude a été publiée par la revue L'Actualité. La prétention d'un tel classement est :

... de fournir une mesure indépendante de la performance annuelle de chaque école face aux besoins fondamentaux [...] des élèves, des parents et de la société. »¹⁰ Une étude fort intéressante est parue en même temps pour remettre en question ce qui a trait « aux a priori idéologiques des commanditaires et des auteurs de l'étude, ensuite à la méthode de l'étude et, finalement, à la façon d'en rapporter les résultats. » Il est clair pour eux que cette étude est basée sur une approche consumériste, qui suppose (quoique certaines études démontrent que les parents auront plutôt tendance à choisir l'école selon sa réputation) que le client effectuera un choix en fonction d'un rapport qualité/prix. C'est l'application à l'éducation d'une méthode de contrôle de la qualité « qui s'appuie sur des procédures de vérification inspirées de la production industrielle, [...] ».

Les auteurs de l'étude se demandent d'ailleurs pourquoi adopter une telle politique du libre marché en éducation lorsqu'on sait maintenant qu'elle n'a pas pour conséquence une amélioration globale des résultats. En fait, la principale conséquence du choix d'une école en fonction des palmarès « serait plutôt une stratification de l'école selon les revenus et la classe sociale. » Ils en arrivent d'ailleurs à la conclusion que :

Quelle que soit la mesure de performance retenue, on découvre invariablement que les enfants des parents scolarisés et fortunés ont un meilleur rendement que les autres.

Cette compétition a été particulièrement exacerbée par le débat entourant les bons en éducation¹¹. D'ailleurs, le langage employé est éloquent. Un chercheur associé à l'Institut économique de Montréal affirmait que :

Les bons d'études visent à mettre les écoles en concurrence en liant le financement des écoles au nombre d'élèves qu'elles accueillent. Ils incitent aussi les éco-

¹⁰ *Le palmarès des écoles en question*, Mesure et évaluation en éducation, 1999, vol. 22, N 1, 1-20.

¹¹ Le débat entourant les bons d'éducation a été mis de côté durant la campagne électorale, mais il ne faut pas crier victoire trop vite. L'Institut économique de Montréal endosse cette idée.

les à répondre aux exigences des consommateurs de services éducatifs, les parents.

La mise en application prévoit une série de mesures qui visent à diversifier l'offre scolaire et à dé-réglementer les pratiques éducatives et administratives. S'appuyant sur la démonstration des économistes, la concurrence entraîne une diminution du coût des services éducatifs et améliore la productivité des écoles. Le but de cette opération est de forcer les écoles publiques à réduire leurs dépenses tout en augmentant la qualité des services qu'elles offrent. Il en résulterait une hausse significative de la productivité de l'ensemble des écoles de la province et des économies considérables pour les contribuables québécois.

Mais la réplique est cinglante. Plusieurs se sont insurgés contre cette vision de l'éducation. Certains ont répliqué en effet que le modèle des bons en éducation, inspiré de la droite conservatrice américaine, déstabiliserait notre réseau d'éducation et menacerait la survie de plusieurs écoles. La Fédération des commissions scolaires du Québec a commandé une étude portant sur l'impact des bons sur notre système d'éducation. Cette étude concluait que :

... le système de bons d'études entraîne une ghettoisation de l'éducation. [...] On peut se demander pourquoi remettre en question tout un système alors les systèmes de bons d'études expérimentés n'ont pas conduit à l'amélioration des services et à une meilleure réussite des élèves.

Dualisation sociale à l'école

Nous avons vu que cette nouvelle économie dans le contexte de la mondialisation et du néolibéralisme avait pour effet une dualisation croissante des emplois. En éducation, nous pouvons constater ce phénomène de dualisation sociale qui a été analysé d'une façon remarquable par le sociologue français, Pierre Bourdieu, décédé l'année dernière. Est-ce que ce nouveau contexte pourrait faire en sorte que cette dualisation sociale soit davantage accentuée ?

Pierre Bourdieu a fait la démonstration que le système scolaire doit se comprendre dans une logique de conservation de la structure des rapports de force entre les classes sociales. En effet, le rapport à la langue et à la culture est constamment pris en compte tout au long de la trajectoire scolaire du secondaire à l'université :

L'organisation et le fonctionnement du système scolaire retraduisent continûment et selon des codes multiples les inégalités de niveau social en inégalités de niveau scolaire»¹².

Ainsi, il s'agit bien là d'un travail de reproduction sociale mais en même temps, il s'agit aussi d'un travail de production de la légitimité de la sélection scolaire et des inégalités sociales.

Dans la foulée de la révolution tranquille, il y a eu une prise de conscience de ces inégalités sociales et on a tenté au Québec de rendre l'école plus démocratique. Les conclusions des États généraux de l'éducation en 1995 rappelaient d'ailleurs que l'école doit toujours rester une école publique et accessible à tous. Mais la montée des valeurs néolibérales soumises aux lois du marché risque de remettre en question ces acquis en prenant comme prétexte que la concurrence et l'efficacité pourraient « résoudre les problèmes de l'école ».

Les inégalités sociales prennent aussi la forme d'inégalités régionales quand les écoles rurales subissent les impacts de la décroissance démographique les mettant en péril de disparition. Les citoyennes et les citoyens qui habitent en région luttent jalousement pour le maintien de leur école, de leur cégep et de leur université régionale. Ces établissements sont des symboles de la vitalité et du dynamisme de leur communauté. En milieu urbain, comme à Montréal, les disparités sont visibles dans les différents quartiers de la ville. Des efforts particuliers sont faits pour pallier les carences et les inégalités qui sont souvent dues à la pauvreté des familles ou à leur condition sociale. L'école joue aussi un rôle important dans l'intégration des familles immigrantes et la socialisation des jeunes issus de ces familles. C'est à l'école que l'on apprend les valeurs de la citoyenneté et l'histoire de sa communauté d'appartenance. Par malheur, les nouveaux programmes du secondaire ont banalisé et marginalisé cet aspect important de l'éducation civique.

Il demeure que le problème le plus préoccupant est celui de l'abandon des études et du décrochage scolaire dont les causes sont multiples et les remèdes encore plus incertains. Les jeunes garçons sont plus vulnérables à ce fléau qui frappe l'école depuis deux décennies partout au Québec. Ce phénomène remet en question les aspirations sociales des familles quant à l'avenir de leurs enfants et davantage la relève sociale pour les métiers et professions. Il y a là un défi collectif à relever pour la société québécoise.

¹² BOURDIEU, Pierre. *La Reproduction*, p. 192.

3^e PARTIE

Les trois ordres d'enseignement

Nous avons vu que le contexte actuel qui s'inspire de plus en plus des valeurs néolibérales a un impact important sur notre système d'éducation : privatisation, hiérarchisation, compétition et concurrence entre les établissements, marchandisation, obligation de résultats. Ces nouvelles valeurs se manifestent d'une façon différente à travers les trois ordres d'enseignement.

Le primaire et le secondaire : une réforme au néolibéralisme sous-jacent

Le réseau scolaire primaire et secondaire n'a pas échappé au phénomène de la marchandisation. Certes, on ne peut parler de privatisation, mais très certainement de l'introduction d'une logique de marché qui répond aux orientations néolibérales actuelles en matière de gestion et de financement des services publics.

La décentralisation et ses diverses mesures constituent un de ces dispositifs qui, d'ores et déjà, concrétise cette logique de marché dont l'une des finalités est de réduire le financement du réseau scolaire public. Ce lien entre décentralisation et réduction des coûts de financement, nous ne sommes pas les seuls à le faire. Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis de janvier 2003, déclare :

Au Québec, comme ailleurs en Occident, la décentralisation des pouvoirs et des responsabilités est un mouvement inspiré par les efforts de redressement des finances publiques de la part des gouvernements.¹³

La décentralisation a transféré aux établissements scolaires de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités. Du même coup, on les a rendus imputables de leurs résultats, de leur performance. Pour être bien certains que le message est passé, on leur demandera de produire un plan de réussite, chiffré, quantifiable et qui devient l'instrument de reddition de compte. Cette injonction aura force de loi avec l'adoption de la Loi 124 en décembre 2002.

Les établissements scolaires se retrouvent avec l'obligation d'améliorer leurs performances sans contrôle sur le financement qui leur est alloué ! Financement qui d'ailleurs fait déjà défaut. Aussi, on aura vu les établissements scolaires chercher de nouvelles sources de financement : multiplica-

¹³ CSE, L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire.

tion des fondations, utilisation des fonds des campagnes de financements (vous savez... les fameuses boîtes de chocolats !) originellement destinés aux sorties éducatives. Ces nouveaux fonds ne viennent pas ajouter du « luxe ». Ils servent à suppléer au manque de financement en provenance de l'État : achat de matériel didactique, de logiciels, climatisation du laboratoire d'informatique, remplacements de certains appareils informatiques,¹⁴ achat de livres pour la bibliothèque scolaire, etc.

C'est par un effet de système que les établissements scolaires sont obligés d'avoir recours au financement extérieur. Or, si cette source de financement devenait de plus en plus grande, ce qui est à prévoir, la disparité des ressources entre les établissements scolaires s'accroîtra, compromettant ainsi l'uniformité de la qualité et de la quantité des services éducatifs offerts dans les différentes écoles publiques.

Par ailleurs, la marchandisation de l'éducation prend également la forme d'une volonté grandissante de réduire la mission de l'école à l'employabilité. C'est surtout au deuxième cycle du secondaire que cette tendance se manifeste à travers la diversification des parcours et la création de passerelles qui accordent de moins en moins d'importance à la formation générale de base et à la culture. À cet égard, des voix s'élèvent déjà. Mme Lise Bissonnette, s'adressant au ministre Simard, aurait supplié ce dernier de « réformer la réforme » actuelle de l'éducation avant son entrée au secondaire, critiquant au passage le fait que la définition des programmes y laisse entendre que :

... la culture se résume aux médias et à la consommation, et le projet de vie à l'entrepreneuriat.¹⁵

Ce phénomène de la marchandisation à l'enseignement primaire et secondaire que nous venons de décrire sommairement pourrait s'amplifier considérablement dans les prochaines années. Plusieurs acteurs sociaux souhaitent développer davantage cette tendance qu'ils jugent insuffisante. Que l'on pense au discours sur l'éducation de l'ADQ ou de l'Institut de développement économique de Montréal qui prônent les bonds d'éducation et le développement de la concurrence entre les établissements scolaires.

¹⁴ Le plan quinquennal du MEQ qui a servi à financer l'achat des appareils informatiques n'a pas été renouvelé. Les établissements scolaires doivent donc maintenant voir à leur remplacement à même leur budget de fonctionnement qui est déjà insuffisant.

¹⁵ Marie-Andrée Chouinard, « Éducation – Décrochage : La France et le Québec parlent un même langage », *Le Devoir*, 5 mars 2003.

Or, un réseau scolaire hautement décentralisé, conjoint à une grande concurrence entre les établissements scolaires, tend à créer des inégalités croissantes entre les écoles en termes de qualité et de quantité des services éducatifs disponibles. C'est ce qui ressort clairement du cas de la Nouvelle-Zélande présenté dans un article du Courrier de l'UNESCO¹⁶. On y rapporte en effet que depuis 1989, le système scolaire néo-zélandais s'est fortement décentralisé et qu'on y a introduit les bonds d'éducation afin de réduire les coûts. Après 10 années de ce régime, on constate que ces mesures ont été positives pour certains établissements, mais désastreuses pour d'autres. Ces derniers se retrouvant dans les milieux défavorisés.

En 1998, les hauts fonctionnaires du ministère (néo-zélandais) admettent que les lois du marché sont inapplicables à un quart au moins des écoles.

Les cégeps : encore une réforme !

À la suite de la parution du plan de développement du réseau collégial public de la Fédération des cégeps, l'avenir des cégeps tels que nous les connaissons est menacé. Encore une fois, certains affirment que les cégeps ont fait leur temps ou encore qu'il faut procéder à des changements majeurs sinon ils risquent de disparaître. Encore une fois, tout est mis sur la table : la place de la formation générale dans les programmes, le curriculum de la formation technique, la rigidité des conventions collectives, etc. Il faut plus d'argent, plus de souplesse et une révision des conventions collectives pour renouveler le réseau collégial. La baisse démographique et les retraites massives d'ici quelques années seront l'occasion en or pour la partie patronale de procéder à ces changements souhaités depuis plusieurs années.

D'entrée de jeu, le document se place résolument dans le cadre de la mondialisation :

On peut définir la mondialisation comme l'extension à l'échelle du monde des relations et des échanges économiques, politiques et culturels entre les nations, particulièrement au moyen des technologies de l'information et des communications. Parmi ses effets sur les systèmes d'éducation, on retient la hausse des exigences en matière de qualification, une concurrence vigoureuse entre les établissements d'enseignement à travers le monde et une mobilité accrue de la main-d'œuvre, qui pose un certain nombre de défis sur le plan de la comparabilité et de la reconnaissance des diplômés.¹⁷

¹⁶ Edward B. Fiske et Helen F. Ladd ; « Nouvelle-Zélande : les exclus de l'école néolibérale » Le Courrier, UNESCO, novembre 2000.

¹⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Plan de développement du réseau collégial public*, p. 21.

Le plan de développement propose 66 pistes d'action qui permettront aux collèges de s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de la mondialisation. « L'environnement mondial change, le Québec aussi, et d'autres réalités se font jour dont il faut tenir compte. »¹⁸

Les 66 pistes d'action proposent entre autres d'exercer une veille technologique en lien avec les accords de libre-échange des Amériques (ZLÉA), d'adapter la formation générale à la formation technique et de revoir les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature, de revoir à la baisse ou à la hausse la durée d'un programme technique, de réactiver et ajuster les modules en formation technique, d'éliminer les dédoublements de cours dans le programme de sciences humaines, d'examiner la possibilité pour les collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, d'encourager les partenariats pour développer la formation à distance, de revoir la structure départementale, de décentraliser les budgets en donnant aux collèges une enveloppe globale et transférable, de permettre aux entreprises de contribuer plus largement au financement de la formation technique collégiale.

La CRÉPUQ a très mal réagi à ce plan de développement se demandant pourquoi il fallait à tout pris revoir l'ensemble des structures des cégeps surtout lorsqu'il s'agit d'introduire de la confusion entre les ordres d'enseignement.

En somme, on esquisse le projet d'un collège québécois qui serait à la fois préalable, parallèle et constituant par rapport à la formation universitaire [...] une chose paraît claire : si le Québec devait remodeler la structure de son système d'éducation, ce ne devrait tout de même pas être pour se livrer à d'autres bricolages originaux qu'il aurait encore plus de mal à expliquer que ses modèles actuels.¹⁹

La plate-forme libérale en matière d'enseignement collégial reprend à bien des égards le plan de développement. Gaëtan Boucher, le président, directeur général de la Fédération des cégeps, pense que la spécialisation des cégeps, l'apparition des contrats d'affiliation avec les universités et le développement du secteur technique sont à prévoir pour bientôt.

Ces pistes d'action montrent bien à quel point on veut adapter les modes de fonctionnement et d'organisation des collèges aux nouvelles réalités du monde. On veut plus de flexibilité. On veut revoir la réorganisation du travail et augmenter la capacité d'initiative des établissements. On veut un cégep « à la carte », accédant aux demandes incessantes des partenaires de l'industrie et des

¹⁸ *Ibid.*, p. 29.

¹⁹ LUCIER, Pierre, *Les cégeps veulent-ils chambouler la formation préuniversitaire ?* Le Devoir, mars 2003.

chambres de commerce.²⁰ Lorsque Monsieur Gaëtan Boucher se demande si les futurs techniciens doivent lire Socrate (?) ou Miron, on peut constater à quel point la culture générale est malmenée et risque même de disparaître au profit d'une approche utilitariste qui s'insinue partout, une formation pointue adaptée aux seuls besoins immédiats du marché. Encore une fois les cégeps, tels qu'ils existent, sont remis en question et leur mission risque d'être mise à rude épreuve !

L'université : comment assurer sa mission ?

Les universités québécoises ont subi la crise du sous-financement au cours des deux dernières décennies. Elles ont toutefois accepté de faire une grande opération de rationalisation de leurs programmes, menée par la CRÉPUQ, pour en conclure qu'un équilibre et une complémentarité existaient entre les établissements. Il n'y aurait donc pas de grands ravages à opérer, comme on l'a fait dans les pays de l'OCDE. On a convenu que chaque établissement doit maintenir un patrimoine académique de base afin de se développer. Les établissements universitaires en région sont invités à trouver leur créneau de développement, en étroite relation avec leur vocation régionale de développement social et économique. Il se dessine néanmoins une hiérarchisation entre les établissements qui se démarquera par la nouvelle formule de financement du MEQ. Par comparaison avec le reste du Canada, les recteurs au Québec prétendent que leur financement est déficient et nécessiterait un ajustement estimé entre 350 et 375 millions \$. Le débat récurrent sur les frais de scolarité reprend de plus belle avec toutes les connotations politiques des années passées. La FNEEQ reste en appui avec les principales organisations étudiantes pour revendiquer la gratuité et la plus grande accessibilité à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les établissements pratiquent une concurrence acerbe dans la course aux clientèles, à grands renforts de publicité payée à même les fonds de fonctionnement. Effet de libre marché ou bien nécessité de survie ?

Le programme fédéral des chaires de l'innovation a bouleversé l'organisation de la recherche universitaire depuis trois ans et tend à consolider la hiérarchie entre établissements. Les liens organiques de la recherche faite à l'université avec les grands trusts industriels ont aussi un impact sur la recherche libre et fondamentale. Une certaine privatisation sournoise est faite par ce biais et remet en cause la mission traditionnelle de l'université, jetant inquiétudes et débats au sein du corps professoral. Un virage est en train d'être pris sous l'égide de la mondialisation néolibérale dans une économie du savoir et de compétition accrue. Cependant, la marchandisation des services éducatifs de formation via l'enseignement à distance apparaît peu développée ; mais la menace de-

²⁰ Nous n'avons qu'à nous référer au dernier budget de la ministre des Finances, Madame Pauline Marois, pour nous en convaincre. Des 657 millions de dollars additionnels alloués aux collèges pour la prochaine année, une grande part de ce budget ira à la formation technique afin de « répondre efficacement aux besoins du marché de l'emploi et soit en mesure de s'adapter à l'évolution de notre société. »

meure d'une expansion de ce secteur, comme on a pu le voir dans les pays industrialisés depuis une dizaine d'années.

Depuis près de trente ans, l'enseignement de premier cycle dans les universités québécoises est assumé par des chargé-es de cours, dans des proportions variant de 30 % à 60 %. Ce phénomène est plus accentué au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Les conditions de travail des chargé-es de cours restent mal assurées et la rémunération est inéquitable par rapport à celle des professeurs réguliers. L'accès à des postes permanents est difficile, même après de nombreuses années de service, faute de passerelles et de droits. Les chargés de cours revendiquent une meilleure intégration à la vie universitaire et à la gestion des programmes où ils enseignent, mais les progrès sont lents et insuffisants. La pénurie de professeurs, anticipée pour les prochaines années, oblige les syndicats à réfléchir à un changement de statut ou à des formules visant à stabiliser les emplois précaires. Ce sont les défis des prochaines années.

4^e PARTIE

Une profession enseignante en mutation

La profession enseignante est de plus en plus confrontée à ces valeurs prônées par le néolibéralisme qui veut soumettre notre système d'éducation aux lois du marché. Productivité, rentabilité, concurrence, consumérisme, flexibilité, souplesse, telles sont les valeurs qu'on veut nous imposer pour « régler les problèmes de l'école » comme le manque d'argent, le décrochage et les abandons scolaires, les plaintes étudiantes, les problèmes de motivation, etc.

Les enseignantes et les enseignants subissent de plus en plus de pressions pour adapter leur enseignement et leur programme à ces valeurs dominantes. Omar Aktouf y voit d'ailleurs un véritable danger. Il faut s'assurer que l'école reste un lieu qui transmet :

... de façon totale et gratuite, à tous ses membres, l'ensemble des savoirs, valeurs, culture, ... d'une génération à la suivante. Ce n'est pas de former des « employables » destinés à servir le profit privé régnant sur des marchés sans règles et sans limites. La vocation de l'éducation est, au contraire, d'assurer la pérennité de ce don que seule l'espèce humaine a reçu : être capable d'accumuler, de transmettre et d'enrichir les connaissances et la sagesse acquises d'une génération à l'autre.²¹

Depuis quelques années, la profession enseignante subit les assauts des organismes patronaux et gouvernementaux (nous pensons ici au Conseil supérieur de l'éducation, la Commission de l'enseignement collégial, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, la Fédération des cégeps, nos administrations locales, les tables de concertations et de partenariat, etc.) pour s'adapter davantage à cette nouvelle réalité.

Par exemple, dans l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement de la profession enseignante paru en 1997, les problèmes soulevés par les compressions budgétaires, la diversité de la population étudiante et les transformations sociales se régleraient par une remise en question de nos pratiques actuelles. Et pourquoi ne pas en profiter puisqu'il y aura dans les prochaines années un renouvellement de l'effectif enseignant qui pourrait représenter un moment pri-

²¹ AKTOUF, Omar. L'éducation et les lois du marché, in *Éducation Canada*, automne 2002.

vilégié pour renouveler la nature des pratiques enseignantes dans le but de rechercher une plus grande efficacité.²²

D'ailleurs, ce n'est certainement pas un hasard si le Conseil supérieur de l'éducation traitera de la profession enseignante à tous les ordres d'enseignement dans son prochain rapport annuel. Les enseignantes et les enseignants de tous les ordres d'enseignement devront s'adapter. On cherche à encadrer davantage le travail des professeurs. On prendra les moyens, introduisant de plus en plus des mécanismes de contrôles qui remettent en question l'autonomie professionnelle et la liberté académique.

Autonomie institutionnelle – autonomie professionnelle – liberté académique : un nouveau chantier

Un des principaux enjeux pour les enseignantes et les enseignants est certainement l'autonomie professionnelle et la liberté académique qui sont attaquées de toutes parts depuis plusieurs années. L'autonomie professionnelle est une caractéristique propre de l'enseignement, mais les modalités peuvent varier selon les ordres primaire, secondaire, collégial et universitaire. La liberté académique est beaucoup plus associée à l'ordre universitaire qu'il faut différencier de l'autonomie institutionnelle.

1. Les universités

Lors de la Conférence mondiale sur l'Enseignement supérieur de l'UNESCO en septembre 1998, l'Association internationale des universités a réaffirmé les principes fondamentaux de leur mission menacés par les profondes transformations du XX^e siècle. Les trois principes fondamentaux sont le droit et la liberté de rechercher la science pour elle-même, où que cette recherche puisse conduire, c'est-à-dire la recherche de la vérité ; la tolérance des opinions et l'indépendance à l'égard de toute ingérence politique ; le devoir, en tant qu'institution sociale, de promouvoir par l'enseignement et la recherche les principes de liberté, de justice, de dignité et de solidarité humaines et de développer l'entraide matérielle et morale sur le plan international.

Cette mission des universités doit respecter deux grandes conditions : l'autonomie institutionnelle et la liberté universitaire ou académique. Nous verrons que le lien entre les deux n'est pas évident. Mais tentons d'abord de les définir.

²² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Avis à la ministre de l'Éducation, Décembre 1997.

La liberté académique est le prolongement de la liberté d'expression de tout individu dans une société démocratique et pluraliste. Elle reconnaît aux professeurs le droit de décider de leurs opinions et de l'expression de celles-ci, de choisir l'objet de leur recherche et leurs méthodes de travail et, dans certains cas, de déterminer le mode de diffusion de leurs méthodes. Cette liberté reconnue aux universitaires est liée à la mission de production et de diffusion des savoirs qui nécessite l'ouverture d'esprit et l'échange d'idées libres.

Mais il ne faut pas confondre la liberté universitaire et l'autonomie professionnelle. L'autonomie professionnelle se définit plutôt par les obligations professorales qui se traduisent par un ensemble de tâches à réaliser individuellement et collectivement et qui relèvent du pouvoir réglementaire des universités.

Les conditions nécessaires à la production d'un enseignement et d'une recherche de calibre universitaire se traduisent donc par un régime juridique qui garantit aux professeurs cette forme spécifique de liberté qu'est la liberté académique, qu'il faut distinguer de leur droit à l'autonomie dans l'exercice de leur tâche.²³

L'autonomie institutionnelle devrait garantir la fonction critique dévolue aux universités. Mais les relations entre les bailleurs de fonds pour la recherche ou le gouvernement pour le financement des programmes font en sorte que la relative autonomie des universités est soumise à des tensions importantes.

Diverses personnes s'interrogent sur le fait que l'université puisse demeurer maître de ses décisions au regard de l'exercice de sa vision. Les établissements universitaires sont-ils en mesure de refuser des demandes de collaboration, des projets financièrement alléchants, mais qui ne conviendraient pas aux visées qui découlent de leur mission ? Sont-ils capables de prendre une certaine distance face aux instances extérieures qui décident des priorités de subvention dans les créneaux de plus en plus restreints ?²⁴

Le meilleur exemple est certainement cet article du Devoir qui affirmait que les universités étaient aux prises avec une nouvelle bête noire, la commercialisation de la recherche uni-

²³ LAJOIE, Andrée et GAMACHE, Michelle. *Droit de l'enseignement supérieur*, Université de Montréal, Centre de recherche en droit public, Les Éditions Thémis, 1990, p. 456.

²⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Réactualiser la mission universitaire*. Avis au ministre de l'Éducation, septembre 1994.

versitaire. Elle devient pour les universités une source de revenus de plus en plus indispensable pour boucler les budgets.

*La caisse enregistreuse a si bien fonctionné depuis que l'Université de Shrebrooke affichait dans son rapport annuel de 2000-2001 des revenus d'exploitation de licences de plus de 17 millions de dollars...*²⁵

Mais pour les professeurs d'université, c'est la question de la liberté académique qui est l'enjeu fondamental, bien au-delà des enjeux pécuniaires, qui prennent souvent le dessus. Les professeurs d'université redoutent de voir s'effriter la liberté de choisir leur objet de recherche et d'en faire une diffusion sans restriction.

L'autonomie institutionnelle est donc essentielle pour que les universités puissent poursuivre leur mission. Mais le problème réside dans l'arrimage entre la liberté académique des professeurs et la réglementation administrative de l'institution. Au plan juridique, il semble qu'en cas de conflit c'est la liberté académique qui l'emportera.

*C'est aussi affirmer qu'en cas de conflit entre la discrétion administrative ou réglementaire des universités et la liberté académique des professeurs, c'est cette dernière qui l'emportera.*²⁶

2. Les cégeps

L'autonomie professionnelle a été récemment définie dans une petite brochure destinée aux enseignantes et aux enseignants du regroupement cégep.

Cette autonomie se traduit par une prise en charge des enseignements par les enseignantes et les enseignants de façon collective et individuelle. De façon collective, par l'appartenance départementale et par la participation aux comités de programmes. [...] De façon individuelle, on attend des enseignantes et des enseignants non seulement l'aptitude à transmettre certaines connaissances dans un domaine du savoir, mais surtout la capacité de le faire d'une manière critique et innovatrice. Il ne s'agit pas de transmettre ces connaissances suivant un plan et un manuel préétablis, mais plutôt d'organiser et de construire cette transmission en s'appuyant sur une bonne

²⁵ CHOUINARD, Marie-Andrée, *Inventions à vendre*, Le Devoir, 2 mars 2003.

²⁶ LAJOIE, Andrée et GAMACHE, Michelle. *Op. cit.*, p. 464.

maîtrise du domaine en question et en le situant par rapport à d'autres domaines.²⁷

Mais le Conseil supérieur de l'éducation voit les choses autrement. Dans son avis Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement, il attaquait une certaine conception de l'autonomie professionnelle et se demandait s'il ne fallait pas la redéfinir dans le cadre de la réforme de 1993. Pour le Conseil, l'autonomie professionnelle doit se définir « sur une base collective en s'ouvrant à un champ plus large que celui de la matière enseignée. » En fait, pour le Conseil, il faudrait sortir le professeur de sa classe pour entrer dans un espace de responsabilités collectives où oeuvrent plusieurs acteurs. Ce qui est en cause ici semble-t-il c'est l'isolement du professeur et le cadre restrictif d'une discipline qui seraient une source de difficultés pour nos directions de collèges et pour les élèves.

Pour les enseignantes et les enseignants, cette réforme a plutôt fait en sorte qu'il y a eu :

... une augmentation significative des contrôles conduisant à une perte d'autonomie dans la pratique. Ils y perçoivent une tendance à la technicisation et à la bureaucratisation ou encore à la secondarisation de la profession.²⁸

L'approche programme et l'approche par compétences sont perçues comme une contrainte à l'exercice de l'autonomie professionnelle en raison du contrôle et de perte de liberté implicite qu'elle peut entraîner.

Avec l'approche par compétences, le contenu disciplinaire doit se mouler sur la compétence visée : moins de latitude, donc, pour l'enseignante ou l'enseignant qui auparavant décidait seul du « destin » de son cours en s'alignant sans trop de contraintes sur les cahiers de la DGEC.²⁹

L'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants de cégep est sérieusement ébranlée. Les nouvelles exigences engendrées par les nombreuses révisions et les évaluations de programmes, les plans de réussite et les multiples mesures d'encadrement,

²⁷ Pour une valorisation de la profession enseignante au collégial, Le regroupement cégep, FNEEQ-CSN, Octobre 2002.

²⁸ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Avis à la ministre de l'éducation, Décembre 1997.

²⁹ *Ibid.*

les évaluations des enseignantes et des enseignants, etc. sont une occasion pour les administrations locales d'encadrer davantage le travail des professeurs et d'imposer des mécanismes de contrôles de toutes sortes.

3. Le secondaire

Au primaire et au secondaire, l'autonomie professionnelle se résume à bien peu de choses. La Loi sur l'Instruction Publique garantit une certaine forme d'autonomie professionnelle aux enseignantes et aux enseignants par l'article 19. Cet article leur garantit le droit de :

...diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié [...] prendre les modalités d'intervention pédagogique [...] choisir les instruments d'évaluation.

Par ailleurs, l'encadrement réglementaire est tellement important que l'autonomie professionnelle se résume à toute fin pratique à ce que l'enseignante ou l'enseignant fait à l'intérieur de sa classe et à la gestion de la portion congrue de son temps de travail. Dans un contexte où à peu près tous les acteurs du milieu de l'éducation s'entendent pour souhaiter une professionnalisation de l'enseignement, il s'agit là d'une question qui devra être travaillée au cours des prochaines années.

Les ordres professionnels

Depuis quelques années, plusieurs intervenants dans le milieu scolaire pensent que la valorisation de la profession enseignante doit passer par la création d'un ordre professionnel.

On a assisté pendant plusieurs mois à des débats assez houleux sur la création possible d'un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants. L'Office des professions du Québec a émis son avis au mois de février dernier. La profession enseignante ne tirerait pas avantage à être encadré par un ordre professionnel. La profession répondrait, selon l'Office, aux critères objectifs qui régissent l'accès à l'ordre professionnel c'est-à-dire le contrôle de la qualification, les normes d'exercice et de déontologie, l'évaluation des pratiques et régime disciplinaire.

De leur côté, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants s'opposent avec vigueur à l'arrivée dans le décor d'un ordre dont ils ne comprennent pas la raison d'être dans le contexte actuel. Selon eux, les ordres professionnels visent d'abord et avant tout à assurer la protection du public. Or, les mécanismes déjà en place à l'intérieur du système d'éducation veillent à ce que la population

soit adéquatement protégée. Ceux-ci peinent aussi à voir comment les enseignantes et les enseignants bénéficieraient d'une plus grande reconnaissance et d'une valorisation professionnelles s'ils devaient être intégrés à l'Office des professions.

Mais cela ne veut pas dire que tout danger est écarté puisque l'Office suggère tout de même des mécanismes plus rigoureux dans le système actuel : un suivi annuel des permis (brevets) d'enseignement octroyés aux enseignantes et aux enseignants, l'implantation d'une culture de l'évaluation dans la profession, la prise en charge de la surveillance disciplinaire par les pairs, en plus des directions d'école. Le MEQ entend vérifier comment il est possible de :

...mieux baliser et encadrer la profession d'enseignant à l'intérieur des lois et règlements qui existent à l'intérieur du ministère.

Il suggérerait des mécanismes plus rigoureux afin d'assurer un plus grand contrôle des compétences, dont un suivi annuel des permis d'enseignement.

Nous retrouvons les mêmes idées dans un chapitre de la plate-forme de l'ADQ pendant la dernière campagne électorale en voulant encadrer davantage le travail des enseignantes et des enseignants.

S'ils ont la liberté de l'enseignement, tous les professeurs ont cependant la responsabilité de la compétence [et] doivent avoir l'obligation de mettre à jour leurs compétences de façon régulière.

Ce qui veut dire qu'un gouvernement de l'Action démocratique aurait étendu aux professeurs de cégep l'exigence de détenir un permis d'enseignement et pour les niveaux primaire et secondaire, de participer à un programme de formation continue.

Encore une fois, nous pouvons constater cette tendance de plus en plus présente à vouloir implanter des mécanismes de contrôles sur le travail des enseignantes et des enseignants.

Le renouvellement du corps professoral : la relève et la baisse démographique

Quelques études ont été effectuées par les syndicats et la Fédération des cégeps, entre autres, pour prévoir l'ampleur des départs à la retraite dans les prochaines années tout en se préoccupant de la baisse démographique, tout particulièrement dans certaines régions du Québec.

Au cours de la décennie qui vient, des centaines de milliers d'enseignants prendront leur retraite dans les pays de l'OCDE. Ce problème démographique ne se limite pas au secteur de l'éducation, il touche l'ensemble de la société. Selon l'OCDE, dans les 25 prochaines années, 25 millions de personnes prendront leur retraite dans les pays membres, alors que seuls cinq millions d'individus accéderont au marché du travail.

Nous pouvons constater quelques signes avant-coureurs. Par exemple, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) vit actuellement une pénurie d'enseignants telle qu'elle doit recruter des suppléants directement chez les étudiantes et les étudiants universitaires en cours de formation.

Actuellement, il y a une pénurie au niveau des enseignants à la commission scolaire à la CSDM. Résultat : les écoles ont peine à trouver des suppléants pour venir en classe une journée ici et là, et le problème s'accroît encore davantage lorsqu'il s'agit de remplacer des enseignants qui s'absentent plus longtemps pour raisons de maladie.

La pénurie d'enseignants affecte pratiquement l'ensemble des pays industrialisés, de la Nouvelle-Zélande aux Pays-Bas et des États-Unis jusqu'en Suède. Les facteurs démographiques et l'imprévoyance des gouvernements expliquent cette pénurie.

Le corps enseignant vieillit. En Suède, la moitié des enseignants du secondaire ont 50 ans ou plus. Alors qu'au Canada, l'âge moyen de la population active est de 38 ans, près de la moitié des enseignants du secondaire ont déjà 45 ans.³⁰

Mais ce qu'il y a aussi d'intéressant, c'est que le vieillissement du corps enseignant n'est pas la seule cause de la pénurie.

Le maintien des enseignants dans la profession est également problématique. De nombreuses personnes qui embrassent la carrière enseignante la quittent pour exercer leurs talents dans d'autres branches. Le métier d'enseignant est devenu très exigeant et stressant.³¹

La Fédération des cégeps produisait une étude sur le changement de génération chez le personnel des cégeps et constatait que l'enjeu majeur était le départ massif appréhendé d'enseignantes et d'enseignants chevronnés, doublé d'une pénurie probable de cette même main-d'œuvre. Les chiffres sont effarants. Elle révèle que :

³⁰ *Internationale de l'éducation*, vol. 8, no 3-4, double numéro, sept.-déc., 2002, p.28.

³¹ *Ibid.*

... près de 50 % des 33 000 employé-es du réseau collégial public pourraient prendre leur retraite d'ici 2010 – un phénomène inédit depuis la création des cégeps.

Il est important ici de se demander si le gouvernement n'en profitera pas pour revoir de fond en comble le modèle des cégeps, tel qu'on le connaît, et imposer un nouveau profil aux enseignantes et aux enseignants.

En octobre dernier, l'Association des universités et des collèges du Canada publiait un document sur les orientations du milieu universitaire pour les dix prochaines années (d'ici 2011). Cette étude prévoit une croissance très marquée des effectifs étudiants à plein temps dans les collèges et universités, d'environ 200 000. Elle insiste aussi sur la nécessité de remplacer les professeurs qui prendront leur retraite (environ 20 000) et d'y ajouter le corps enseignant à la croissance prévue des effectifs étudiants, un autre 20 000 nouveaux professeurs. Une grande mutation s'annonce dans la carrière universitaire où l'enseignement ne semble plus occuper la place principale, étant donné le développement prioritaire accordé à la recherche subventionnée. De nombreux enseignants universitaires, sans profil de carrière, occupent déjà le champ de l'enseignement au premier cycle dans les universités, tout comme dans les collèges, au Canada comme aux États-Unis. Ce contingent est estimé à 40 % du corps enseignant dans l'ensemble du continent américain, selon de nombreuses études récentes.³² Il y aurait là une relève d'expérience à ne pas ignorer.

Il y a un autre phénomène dont il faut parler. C'est la baisse démographique et le vieillissement de la population qui touchent non seulement les réseaux d'enseignement, mais aussi l'ensemble des services publics.

Les commissions scolaires, le réseau collégial, les universités du Québec connaîtront des situations pénibles de décroissance des effectifs étudiants et certains établissements rencontreront des problèmes d'ajustement des ressources. Cette situation est préoccupante, car elle présente des impacts sur les corps enseignants, surtout pour celles et ceux qui sont à statut précaire. Ce phénomène anticipé touche moins les grands centres urbains, mais présente un réel danger de survie pour certaines régions du Québec dont le développement social et économique repose sur la formation professionnelle et le maintien en région des personnes. La tentation d'émigrer vers la grande ville et le dépeuplement deviennent une hantise pour les administrations municipales et scolaires.

³² « Nonstandard Work in Higher Éducation », *National Education Association*, Juin 2001.

Il n'est pas question qu'aux noms de l'efficacité et de la rentabilité on ferme les établissements. D'ailleurs, le mémoire de la FNEEQ présenté lors de la Commission parlementaire sur l'éducation à l'automne dernier affirmait que :

L'éducation accessible et de qualité reste une valeur hautement estimée par les Québécois et les Québécoises qui recherchent une formation adaptée aux besoins changeants de la société. Les inscriptions aux études peuvent connaître des variations conjoncturelles, mais la motivation pour la recherche d'un mieux-être personnel et collectif passe encore par la formation et l'éducation.

5^e PARTIE

Le droit à l'éducation tout au long de la vie

Dans un monde en pleine mutation, où les valeurs économiques, néolibérales, marchandes et individuelles envahissent la sphère publique, où l'État interventionniste n'a pas bonne presse, il est impérieux et urgent de réaffirmer certains principes fondamentaux.

Déjà plusieurs intervenants provenant de milieux communautaires, syndicaux, scolaires, sonnent l'alarme. Par exemple, une quinzaine de chercheurs et universitaires ont collaboré à un recueil de textes dirigés par Jean-Marc Potte, professeur au département de sciences politiques de l'UQAM sur les dangers de la popularité de l'ADQ. Leur verdict est clair :

L'ADQ veut, de fait, supprimer la société que les Québécois ont construite et qui repose, du moins en partie, sur la défense des valeurs collectives et la recherche d'un certain bien commun, pour la remplacer par une société de type étatsunien, un décalque de l'Amérique des républicains et de la droite, une société individualiste dont l'alpha et l'oméga sont l'intérêt des seuls individus.

Tout d'abord, nous devons nous inspirer des conclusions du Forum mondial sur l'Éducation de Porto Allegre de 2001 :

Nous avons la conviction qu'un autre monde et une autre éducation sont possibles et nécessaires. L'accès universel, le partage et l'échange des savoirs au niveau mondial sont désormais des questions centrales. Cela exige que le savoir soit reconnu comme un bien de l'humanité.³³

³³ Quelques extraits pertinents : « Nous réaffirmons avec fermeté que l'éducation n'est pas une marchandise, que nous nous opposons énergiquement à la commercialisation en cours de l'éducation et à son inclusion, tout comme à celle de la culture, de la santé et des services publics en général, dans les accords sur la libéralisation du commerce des services. »

« Nous affirmons également la nécessité d'un enseignement supérieur public doté d'un financement adéquat de la part de l'État, gratuit, de qualité et plus largement accessible. Il doit être respectueux de la liberté académique, de l'autonomie institutionnelle (sans concurrence entre les établissements) et garantir que la recherche soit au service du développement de la société plutôt que soumise aux besoins et impératifs des entreprises privées. »

« Nous aspirons à une éducation qui forme des personnes libres et critiques, des citoyennes et des citoyens actifs et engagés, respectueux de la diversité humaine, de la démocratie et des droits humains, ouverts sur le monde et préoc-

Nous devons nous inspirer aussi de Ricardo Petrella qui y présentait de nouvelles idées pour l'université face aux nouveaux enjeux de l'humanité. Parce que, selon lui, nous assistons à une privatisation du savoir, parce que le savoir est devenu un objet de commerce dans le monde, il faut une autre université, une université du bien commun qui doit être au service de l'homme et non pas un outil au service du marché.

Un des premiers principes qui doit être mis de l'avant, c'est que l'éducation est un droit et non une marchandise. C'est un droit universel, attaché à la condition humaine elle-même et c'est en tant que droit qu'elle doit être défendue. Elle n'est pas prioritairement instrument de développement économique et social. De plus, la globalisation, sous sa forme actuelle, néolibérale, n'est pas la seule possible. Le fait de lutter contre cette globalisation n'implique pas un repli sur soi, sur son groupe d'appartenance, sa société, son pays. Tout au contraire, les luttes progressistes ont toujours été des luttes pour plus de solidarités, à l'intérieur du pays et entre les pays.

Que l'éducation soit un droit universel entraîne le droit à l'école publique. L'école publique doit être porteuse d'un projet d'éducation comme bien commun c'est-à-dire qu'elle doit être obligatoire, gratuite à tous les niveaux et de qualité. Elle doit recevoir les financements dont l'école a besoin et les enseignantes et les enseignants doivent recevoir la formation académique et professionnelle indispensable à une école de qualité. Elle doit être accessible à toutes et tous, sans distinction de sexe ou d'appartenance (ethnique, religieuse, culturelle...). Elle doit être accessible à tous les âges.

cupés par l'avenir de la planète. Nous aspirons également à une éducation qui développe l'accès égalitaire à tous les niveaux d'enseignement, qui soit un instrument de justice sociale et d'émancipation des personnes et des peuples, qui assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les personnes de toute origine et entre les générations. »

« Nous favorisons une gestion démocratique des institutions éducatives fondées sur la participation du personnel, des élèves et de la communauté, dans le cadre d'un service public d'éducation. Nous considérons que les politiques éducatives doivent être l'objet de larges débats démocratiques, qu'elles doivent être convenues avec la participation des organisations syndicales de l'enseignement et de la communauté et qu'elles doivent être soumises à un processus d'évaluation continue. »

« Nous exigeons le respect des droits humains et syndicaux, y compris du droit à la négociation collective et du droit de grève. Nous continuerons de lutter pour la professionnalisation du personnel de l'éducation, pour une solide formation initiale et continue de niveau supérieur, pour des recrutements adaptés aux besoins, pour un salaire juste et pour une amélioration des conditions de travail, conformément aux conventions et recommandations de l'UNESCO et de l'OIT relatives à la condition des personnels. »

Nous reconnaissons l'importance d'un renforcement de la solidarité nationale et internationale en matière d'éducation et affirmons notre volonté de collaborer avec toutes les organisations, toutes les forces, toutes les personnes qui agissent dans le sens de la présente déclaration. »

Que l'école publique soit un droit entraîne des obligations pour l'État. Ce qui est un droit, ce n'est pas simplement l'accès à l'école publique, c'est l'accès au savoir et à l'éducation. Il serait donc important de retrouver dans un curriculum commun de base les éléments suivants :

- § Une éducation à la citoyenneté et à la paix qui développe la conscience des droits de l'homme et des valeurs universelles : liberté, égalité, solidarité, paix, savoir ;
- § Une éducation qui reconnaît les différences culturelles et qui les respecte et les prend en compte ;
- § Une éducation qui s'inscrit dans la perspective du développement durable et solidaire, donc aussi une éducation à l'environnement et une éducation à la connaissance et au respect du patrimoine ;
- § Une éducation à la pensée critique et rationnelle qui protège contre toutes les formes de manipulation, fondamentalisme, d'intégrisme, de populisme démagogique ;
- § Une éducation qui permet l'accès à la culture générale qui contribue au développement de la conscience historique pour contrer toute forme de pensée utilitariste ;

Pour toutes ces raisons, il devient nécessaire que la FNEEQ et ses syndicats adoptent cette déclaration de solidarité pour le droit à l'éducation tout au long de la vie.

Déclaration de solidarité de la FNEEQ-CSN : des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation

Nous réaffirmons que l'éducation est un droit primordial qui engage la responsabilité des États. Ceux-ci doivent fournir des services d'éducation et de formation accessibles à tous. L'éducation est le ciment de la solidarité sociale, le véhicule des valeurs collectives et la base d'une culture commune pour les nations.

Nous sommes des travailleuses et des travailleurs de l'éducation qui oeuvrons partout en première ligne pour la promotion du droit à une éducation de qualité, gratuite, et ce, tout au long de la vie. Nous nous opposons vigoureusement à toute ingérence des firmes transnationales dans l'organisation de la vie collective de nos sociétés.

Nous dénonçons les gouvernements néolibéraux qui visent à réduire l'éducation à des fins utilitaristes et commerciales. L'éducation n'est pas une marchandise ni un commerce, encore moins un privilège, c'est une nécessité pour le développement de la citoyenneté et l'émancipation des personnes.

Nous revendiquons que les États garantissent le plein financement public de l'éducation du préscolaire à l'université. Nous revendiquons que les états fassent la promotion de la culture des peuples et des nations dans leur diversité et la protègent contre toute uniformisation de la culture marchande dominante. Nous revendiquons que les États reconnaissent le rôle déterminant des diverses composantes de la société civile en toute transparence démocratique dans les processus de décision publics.

Nous nous engageons à défendre les travailleuses et les travailleurs dont les droits sont bafoués par les gouvernements et les grandes entreprises. Nous nous engageons à renforcer la solidarité avec toutes les organisations syndicales sur le plan international et sur le plan continental, ainsi qu'avec toutes celles et tous ceux qui luttent pour les droits sociaux, en particulier le droit à une éducation publique de qualité.

(*) Texte tiré du livre : Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation, Actes du colloque, FNEEQ-CSN, Lanctôt éditeur, 2001, pages 189-190.